

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET

S.I.V.U. DES IFS

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Gestion du Cimetière des Ifs

Saran, le 19 SEP. 2024

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

DU
26 JUIN 2024

-
- Un exemplaire papier du procès-verbal est disponible au service état civil de la ville de Saran et publié sur le site internet de la ville <https://www.ville-saran.fr> dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.
 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.
 - Informations au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président du S.I.V.U. des Ifs.

Direction des finances

DEL_2024_003 - Approbation du compte de gestion 2023 du SIVU des Ifs

DEL_2024_004 - Approbation du compte administratif 2023 du SIVU des Ifs

Le dix neuf juin deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SIVU des Ifs a été convoqué, en séance ordinaire fixée au **mercredi vingt six juin deux mille vingt quatre**, à dix-sept heures à la Mairie.

Le vingt six juin deux mille vingt quatre, le Comité Syndical du SIVU des Ifs s'est réuni, à dix-sept heures, à la mairie, sous la présidence de Madame HAUTIN, Président.

Etaient présents :

Mme HAUTIN, M. FROMENTIN, Mme SICault, Mme HAMON, Mme DE CARVALHO, M. CHAPUIS, M. FOURMONT, M. METAIS, Mme BOIS, M. PASSEGUE,

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

M. KUZBYT (Mandataire M. FROMENTIN),
M. PIVAIN (Mandataire Mme HAUTIN).

Etaient absents :

Mme PREVOT, Mme PEREIRA, M. SILLY, Mme DESNOUES, Mme MOULIN, M. AMSTUTZ.

Le procès-verbal du comité syndical du **26 juin 2024** est arrêté le : **18 SEP. 2024**

La Présidente,



Le Secrétaire de séance,



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU SIVU DES IFS

N° DEL_2024_003

Madame la Présidente présente au Comité Syndical les tableaux de synthèse faisant ressortir pour le budget des lfs, les dépenses et les recettes réalisées par section et les résultats dégagés au titre de la gestion 2023.

Considérant qu'ils sont en accord avec le compte administratif 2023 du budget du S.I.V.U. des lfs mentionnés ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Décide d'approuver le compte de gestion 2023 établi par le receveur municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SIVU DES IFS

N° DEL_2024_004

Le comité syndical est réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire CHAPUIS, afin de délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par Maryvonne HAUTIN, Présidente qui se retire de l'assemblée.

- Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le comité syndical :
- Constate pour cette comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)	DEPENSES (ou déficits)	RECETTES (ou Excédents)
OPERATIONS DE L'EXERCICE	87 179,83	162 223,82	151 730,41	189 776,00	238 910,24	351 999,82
RESULTATS DE L'EXERCICE		75 043,99		38 045,59		113 089,58
RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	73 165,29			25 774,09	73 165,29	25 774,09
RESULTAT DE CLOTURE 2023		1 878,70		63 819,68		65 698,38
RESTES A REALISER	0,00	0,00			0,00	0,00
SOLDE SUR REPORTS		0,00				0,00
RESULTATS DEFINITIFS		1 878,70		63 819,68		65 698,38

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Affectation du résultat :

Considérant le résultat positif de 63 819,68 € les élus sont interrogés sur l'affectation de ce résultat qui peut venir soit :

- minorer la participation des communes
- permettre des travaux ou des achats

L'option d'affecter le résultat pour le financement de nouveaux projets est retenue.

Les délibérations d'affectation du résultat et le BS seront présentés lors du prochain conseil syndical.

Acquisition de parcelle Orléans Métropole :

Le bornage a été réalisé avec une servitude. La cession interviendrait en théorie avant la fin de l'année 2024.

Acquisition du logiciel cimetière :

La ville de Saran achète un nouveau logiciel pour l'état civil. A cet achat est couplé une demande de logiciel pour la gestion du funéraire. Les plis sont en cours d'analyse pour ces acquisitions. Il serait souhaitable que les services municipaux puissent bénéficier du logiciel pour la gestion de ses cimetières mais également et surtout des ifs. L'usage étant partagé il ne serait pas intéressant financièrement que le SIVU achète de son côté.

Aussi il est proposé au conseil syndical qu'une convention de mise à disposition soit imaginée afin que la ville de Saran puisse louer le logiciel, la maintenance et les licences au SIVU.

Les élus sont favorables sur le principe.

Expérimentation du tri sélectif :

Pour faire suite à la présentation effectuée lors du dernier conseil syndical les carrés A, D et H sont retenus pour l'expérimentation.

La séance est levée à 17 h 40